



Organisme intercantonal de certification  
Interkantonale Zertifizierungsstelle  
Organismo intercantonale di certificazione

# CERTIFICAT

L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

**le Règlement d'utilisation de la marque Valais ® et le Règlement d'attribution et d'utilisation de la Marque Valais ® pour les produits agricoles et agroalimentaires du 10.04.2008, ainsi que le(s) cahiers des charge(s) spécifique(s) de la Marque Valais ®;**

sont respectées par:



Aligro Marché de gros  
Boulangerie ALIGRO  
Route des Ronquoz 100  
1950 Sion

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Pain de seigle valaisan AOP

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2024

No enregistrement OIC-MVS-UTI-1222-20061

Lausanne, le 22 décembre 2022

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann  
Président

Robin Zambaz  
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.